

Date de dépôt: 2 novembre 2005

Messagerie

Rapport

de la Commission des transports chargée d'étudier la pétition concernant l'aménagement de la rue de Montchoisy

Rapport de M^{me} Nelly Guichard

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des transports a étudié la pétition mentionnée plus haut lors de ses séances des 10 et 17 mai, et du 7 juin 2005, sous la présidence de M^{me} Stéphanie Ruegsegger et M. Jean Spielmann. Et ce sont M^{mes} Martine Martinuzzi et Eliane Monnin qui avaient la charge de rédiger les procès-verbaux. Nous les remercions pour leur précieux concours.

M. Robert Cramer, président du DIAE, M. Christophe Genoud, secrétaire adjoint, DIAE, M. Philippe Burri, OTC, et M. Guillaume Zuber, OTC, ont suivi nos travaux et nous les en remercions également.

Les membres de la Commission des transports décident de procéder à l'audition de représentants des pétitionnaires avant d'entreprendre éventuellement d'autres démarches.

Audition de MM. Schmitz et Pfeffer, le 17 mai 2005

M. Schmitz précise qu'il est président de l'Association des intérêts des Eaux-Vives. La question du stationnement est un problème lancinant dans le quartier des Eaux-Vives. Les problèmes diffèrent cependant selon le périmètre. La pétition 1488 concerne plus spécifiquement l'aménagement de

la rue de Montchoisy. L'association compte une centaine de membres actifs, aussi bien des commerçants que des habitants.

M. Schmitz souligne que la pétition a recueilli 1912 signatures. La première demande, à savoir l'appel d'offres pour des aménagements éphémères, n'est plus d'actualité, puisque la pétition a été adressée au Grand Conseil le 7 juin 2004. Il y a donc déjà un an. En revanche, les quatre points suivants sont maintenus et notamment :

1. Placer un feu au carrefour rue de Montchoisy / rue du XXXI-Décembre.
2. La pétition demande également que la rue de Montchoisy soit prolongée de manière à ce qu'elle traverse le parking devant la Mairie et rejoigne l'avenue de Frontenex.
3. La rue du Jeu-de-l'Arc pourrait être transformée en terrasse. Cette solution aurait l'avantage de mettre en valeur deux immeubles typiques qui constitueraient ainsi la porte d'entrée du quartier.
4. Le fait d'interdire une partie de la circulation à cet endroit serait aussi une bonne chose. Cette solution est cependant envisageable uniquement si l'on réalisait un parking souterrain.

Discussion avec les représentants des pétitionnaires

A un député qui s'interroge sur la faisabilité d'un parking souterrain, M. Schmitz signale qu'un projet était à deux doigts d'aboutir. Il n'y avait pas de contrainte à l'époque liée à la nappe phréatique.

Pour répondre à un député qui souhaiterait savoir si l'association a fait part de ses préoccupations à la Ville de Genève, M. Schmitz indique que les pétitionnaires ont été entendus par le Conseil municipal in corpore. Elle a pu exposer sa position, mais la pétition a été classée.

Interrogé sur la pertinence de la mise en place des macarons et leur utilisation, M. Schmitz pense effectivement que la logique des macarons est une bonne approche pour résoudre un certain nombre de problèmes de parcage dans les quartiers.

Un député demande si des discussions ont lieu avec l'association « Vivre aux Eaux-Vives ». M. Schmitz répond que l'association qu'il préside existe depuis 1912. Elle se veut apolitique, indépendante et formée de courants divers. Certains de ses membres font partie de l'association « Vivre aux Eaux-Vives ». Il y a donc des contacts personnels. Par ailleurs, lors de la dernière assemblée générale, il a été décidé de mettre sur pied des rencontres ponctuelles.

Conclusion des travaux de la commission

Une députée suggère le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat. Il s'agit, en effet, selon elle, de l'issue la plus pertinente face à l'interaction entre la Ville et l'OTC au sujet de cette pétition.

Cet avis est partagé par des députés de différents groupes précisément au vu du conflit de compétence entre la Ville et l'Etat dans ce dossier. Cette situation a encore été mise en exergue lors de l'audition des représentants des pétitionnaires.

Certains députés, quant à eux, préconisent le dépôt de cette pétition sur le bureau du Grand Conseil. Bien que la pétition ait récolté près de 2000 signatures, ces commissaires estiment que l'on ne peut pas faire grand-chose si ce n'est prendre acte de ce texte.

Une députée rappelle que pour la halte ferroviaire de Saint-Jean, la commission avait opté pour le renvoi au Conseil d'Etat pour information.

La présidente met aux voix la première proposition, soit le **dépôt** de la pétition P1488 **sur le bureau du Grand Conseil** :

Oui : 4 (2 Ve, 2 S)

Non : 5 (1 UDC, 1 L, 1 R, 2 PDC)

Abst : 1 (1 S)

Ce dépôt est refusé

Une députée souhaite préciser qu'elle s'est abstenue en raison de son titre de fonctionnaire à l'Etat.

La présidente met ensuite aux voix

le renvoi de la pétition 1488 au Conseil d'Etat

Oui : 5 (1 UDC, 1 L, 1 R, 2 PDC)

Non : 2 (2 Ve)

Abst : 3 (3 S)

Conclusion

A l'issue de leurs travaux, les membres de la Commission des transports du Grand Conseil vous invitent donc, Mesdames et Messieurs les députés, à suivre le préavis de la commission et voter le renvoi de la pétition 1488 au Conseil d'Etat.

Pétition (1488)

concernant l'aménagement de la rue de Montchoisy

Mesdames et
Messieurs les députés,

Les soussignés, habitants, commerçants, indépendants, clients, employés, ouvriers, visiteurs, usagers de la rue de Montchoisy et de ses abords, demandent de :

- ne pas entreprendre d'aménagements éphémères à la rue de Montchoisy ;
- pourvoir de feux le carrefour Montchoisy – XXXI-Décembre ;
- prolonger la rue de Montchoisy dans son axe principal en traversant le Pré-l'Evêque jusqu'à l'avenue de Frontenex et parallèlement supprimer la circulation sur la rue du Jeu-de-l'Arc ;
- maintenir la rue de Montchoisy ouverte au trafic dans les deux sens sur toute sa longueur et assurer aussi sa bonne accessibilité audit trafic ;
- maintenir provisoirement le stationnement sur toute la place du Pré-l'Evêque jusqu'à la construction d'un parking sous cette place qui sera alors aménagée selon la volonté de la population.

N.B. : 1912 signatures
Association des intérêts des Eaux-Vives
p.a. M. André Pfeffer
Président
Ch. Frank-Thomas 42
1208 Genève